

# Ligue Algérienne pour la Défense des droits de l'Homme

## الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان

Bureau National

Email : [laddhalgerie@gmail.com](mailto:laddhalgerie@gmail.com)

Site : [www.addh-algerie.org](http://www.addh-algerie.org)

المكتب الوطني

[laddhalgerie@gmail.com](mailto:laddhalgerie@gmail.com) بريد الكتروني

[www.addh-algerie.org](http://www.addh-algerie.org) موقع

Alger le 09 Décembre 2017

### Rapport annuel sur l'Etat des droits de l'homme en Algérie en 2017

Dans le cadre de la célébration du 69ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) présente un Rapport annuel sur l'Etat des droits de l'homme en Algérie dans l'année 2017 dans l'Algérie , Le moins que l'on puisse dire est que le rapport établi par Mr. Houari Kaddour Président de la LADDH ,que en Algérie la situation des doits de l'Homme est toujours inquiétante, malgré quelques avancées réalisées, tout en faisant le constat des violations et des dépassements survenus durant l'année objet du rapport.

Le système algérien a voulu entretenir l'illusion d'un changement là où la réalité est marquée par la continuité dans la répression, les violations des libertés publiques et des droits de l'Homme. Les algériennes et algériens qui revendiquent le respect de leurs droits aussi bien civils et politiques, qu'économiques, sociaux et culturels font l'objet de discriminations, d'arrestations. Depuis 10 decembre2016 jusqu'à 07 décembre 2017, les revendications sociales sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses, et d'importantes manifestations pour réclamer l'amélioration du niveau de vie.

#### • Le droit au logement :

La politique du logement social dont l'Etat cherche à travers elle à alléger la crise dans le secteur n'a point diminué de son ampleur du fait qu'elle n'a pas été à la hauteur des attentes et les revendications contestataires sont demeurées telles quelles, sans évoquer la mafia de l'immobilier prépondérante dans ce contexte. Et ce au moment où le phénomène des constructions anarchiques s'est amplifié par l'intermédiaire de lobbys acheminant des individus déshérités dans le but d'opérations de business et qui continuent d'activer sans que les autorités interviennent pour éradiquer ce fléau.



A tel point que l'extension de ces constructions anarchiques dans le territoire national ,suscite des interrogations quant à leur prolifération illicite à plus forte raison que certains particuliers sont passés maitres dans l'appropriation de la propriété publique et la spoliation, tout autant, de terrains privés et la construction de leurs édifices sans permis d'autorisation légale , contrevenant aux lois en usage.

### • **Le droit à la santé :**

Le bureau national de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) reproche la gestion anarchique dans ce secteur et ce qui en résulte comme absence totale de statistiques d'évaluations exactes des besoins en matière de santé publique.

De même que le bureau national de la LADDH a relevé la faiblesse du financement du secteur de la santé publique et une hausse relative des dépenses en matière de soins médicaux familles Algériennes , des déboursements avoisinant les 45 °° de dépenses sociales pour subvenir aux besoins des traitements sanitaires. Ceci en raison de l'échec des dispositifs de l'assistance sanitaire et des services publics annexes de la prévention dans ce contexte où les frais de traitements sont extrêmement couteux pour l'humble citoyen aux modestes revenus. Alors que parallèlement, la situation dans les hôpitaux laisse à désirer compte tenu du manque de spécialistes, de moyens logistiques appropriés, de la hausse des frais de traitements et du manque des médicaments, sans évoquer les contradictions relevées dans la gestion financière des centres de santé et des salles de soins.

### • **Les droits de l'enfant :**

Malgré que l'Algérie ait parafé la convention des droits de l'enfant et ses deux protocoles annexes, force est de constater que la situation de l'enfance à s'est davantage dégradée avec notamment la consommation des alcaloïdes, les agressions sexuelles sur les enfants et leur exploitation dans le travail. De même que le bureau national de la LADDH déplore certains dépassements attentant aux droits de l'enfance, en signalant entre autres :

1. Près de 13 milles enfants, âgés entre un et dix-huit ans, ont fait l'objet de violences, d'agressions physiques, d'abus sexuels, de meurtres ou d'enlèvements, perpétrés par des adultes, au cours de l'année 2015 ,selon la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Tandis que au cours de l'année 2017 en a enregistré plus 55 d'une tentative de détournement, dont 08 assassinat après leur kidnapping



2. 400.000 enfants non scolarisés en âge d'être scolarisés en Algérie
3. 200 000 enfants exploités dans le marché noir
4. 11.000 enfants résidant dans les rues, ces SDF à la fleur de l'âge
5. 45 000 sont sans identité connue.
6. plus de 350.000 enfants souffrant d'un retard de croissance dû à la malnutrition.

- **Parité entre les sexes:**

L'égalité entre les sexes et la bonne gouvernance, ne peuvent être soustrait des questions de genre alors la participation de la femme à la vie publique et économique en Algérie reste en déca du rôle qui aurait du être le sien en l'absence de toute volonté qui intégrerait la femme dans le développement comme acteur et bénéficiaire .D'après les associations des femmes algériennes

D'ailleurs Algérie se classe 127<sup>ème</sup> selon le "Global Gender Gap Report 2017".

- **Violence contre les femmes :**

La violence contre la femme est parmi les préoccupations majeures le bureau national de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) ,elle s'inscrit en droite ligne des revendications féminines et dénonce par tous moyens appropriés, la violation de ces droits et plaident pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes. Dans ce contexte la majorité des femmes agressé ou battues ne le déclare pas, Elles s'enferment dans un mutisme fataliste .

. Plus de **7500 cas** de violences faites aux femmes durant les 09 mois 2017

- **Les droits des travailleurs :**

A l'instar des années précédentes, l'année 2017 a connu des perturbations sociales avec les nombreuses grèves enregistrées dans nombre d'institutions du secteur public et parapublic, les contestations s'érigeant essentiellement contre la politique d'ignorance et du déni des droits des grévistes qu'affiche le gouvernement vis-à-vis de leurs revendications. Comme l'adoption des fins de non recevoir envers ces revendications en contradiction formelle avec ce que stipule la loi dans ce contexte en matière des libertés syndicales et de l'occultation des droits acquis des travailleurs , certaines exemples ,parmi des



dizaines d'exemples que le bureau national de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) , il as enregistrer en 2017 tel-que :

- Grève des travailleurs de la maintenance aérienne
- Grève des travailleurs d'Algérie Poste
- Grève des travailleurs des finances
- Grève des travailleurs de Naftal
- Grève des travailleurs de la SNTF
- Grève des médecins

D'autre part, la part énorme des atteintes flagrantes aux droits des travailleurs est enregistrée dans le secteur du privé où ces derniers sont privés de leurs droits les plus élémentaires (carte d'immatriculation de travail, le seuil limite des salaires, l'adhésion aux caisses d'assurance sociale, la détermination des horaires de travail, les congés hebdomadaires et annuels, etc. ).Ajouté à cela la série des licenciements abusifs des travailleurs et leur mise au chômage collective et fermetures illégales des entreprises productives sans préavis aucun avec en surplus la criminalisation inadmissible de l'exercice du droit des libertés syndicales.

### • **Les droits des personnes handicapées**

La population des personnes handicapées en Algérie a atteint environs de 04 millions d'après les associations des handicapés mais le chiffre officiel est plus de 02 millions handicapés, répartie comme suit : 284073 handicapés moteurs, 167331 handicapés mentaux, 173362 aveugles, 73937 sourds-muets et 85611 polyhandicapés ...etc .

Les personnes handicapées font ainsi partie de notre quotidien, mais en Algérie elles appartiennent au clair-obscur de notre société, à ses marges d'ombres et d'indifférence.

La société algérienne vit ainsi dans l'ignorance de ses handicapés. Ils sont là mais on ne les voit pas . Ou on ne veut pas les voir. Les personnes handicapées en âge de travailler sont tant de fois plus touchées par le chômage que les personnes non handicapées. Ceci est dû non seulement à une attitude discriminatoire, mais également à l'inaptitude ou à la mauvaise grâce à adapter les pratiques et lieux de travail .

D'ailleurs le bureau national de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) lors la date du 3 décembre 2017 ,il a interpellé tous, nous pousse à prendre conscience de la situation de nos concitoyens qui souffrent, et que le destin a condamné à vivre privés de l'une des fonctions



sensorielles, visuelles, mentales ou de mouvement dont jouissent les personnes valides.

Le bureau national de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), conscient que les majorités des personnes handicapées ne peuvent accéder aux immeubles, aux loisirs et pour la liberté de circulation des personnes handicapées. Les constats sur le terrain dans notre pays, ont montré que les personnes handicapées ne jouissent pas de l'ensemble des droits que les citoyens algériens (iennes) non handicapés considèrent comme acquis et que les personnes handicapées, leurs compagnes/compagnons et leur famille souffrent de discrimination dans tous les aspects de leur vie. Le constat couvre tous les groupes de personnes handicapées, les personnes atteintes de handicaps physiques (y compris les handicaps cachés, comme l'épilepsie), de handicaps sensoriels (par exemple, sourds et malentendants, aveugles et personnes à vision réduite), ou d'incapacité d'apprentissage. Il est important de souligner qu'une approche globale à la politique du handicap est nécessaire, elle ne peut être compartimentée.

#### • **20) Le droit à un environnement sain :**

Le bureau national de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) croit que l'environnement, dans la présente déclaration, n'est pas seulement à considérer comme l'ensemble des éléments naturels et artificiels qui entourent et influencent la société algérienne. Il y est surtout défini comme un milieu où l'être humain évolue au même titre que toutes les espèces vivantes qui partagent son cadre de vie.

Alors la dégradation de l'environnement en Algérie coûte 1,7 milliard de dollars par an, soit 3,6 pour cent du PIB.

Parmi les causes de cette situation, « Les travaux de galvanisation, les industries chimiques, les industries du papier, les industries pétrolières et les industries médicales, avec des émissions des métaux lourds, hydrocarbures et matière organique, l'extraction d'environ 10 millions de mètres cubes de sable ces 10 dernières années, le dragage de 20 millions de mètres cubes de sol de 18 ports et la surexploitation de la pêche a causé l'érosion de 250 à 300 km de plage.

#### • **Les droits de la culture et langues amazighes :**

Les droits de la culture et langues amazighes ont connu une évolution importante en Algérie, cependant cet acquis en 2017 **dépasse 35 wilayas** entraîne les étudier sur les 48 wilayas



- **la liberté presse algérienne :**

La liberté d'expression est un droit élémentaire de la vie sociale et culturelle, de la création scientifique et artistique. Elle est une liberté précieuse, le fondement de toutes les libertés.

Dans ce contexte, la LADDH regrette qu'aujourd'hui on n'assiste pas uniquement à une atteinte aux libertés d'expression à travers l'acharnement judiciaire contre les journalistes, mais ce sont les libertés publiques que l'on tente de bâillonner et les droits fondamentaux que l'on veut bafouer, De sérieuses inquiétudes existent quant aux intentions du pouvoir contre les militants des droits humains et contre la démocratie naissante.

Une action de contestation se paie trop souvent au prix de sa liberté, que les procès qui se sont ouverts devant les juridictions sont particulièrement représentatifs de l'instrumentalisation de la justice par les autorités algériennes.

Dans le classement de la liberté de la presse 2017 réalisé par RSF, l'Algérie arrive dans la 134eme place sur une liste de 180 pays en 2017. L'Algérie est arrivée à la 119e place en 2015 contre 121e en 2014

- **la promotion d'une culture des droits de l'homme :**

Le bureau national de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) constate à l'évidence que la diffusion de la culture des Droits de l'Homme auprès des citoyens Algériens nécessite davantage de prise de conscience de la société et son éveil à la question vitale des droits et libertés que la Constitution et les conventions internationales ont consacrés.

La question des droits de l'homme constitue un tout harmonieux aux données interdépendantes et complémentaires, l'ignorance d'un seul aspect de cet ensemble unitaire se répercutera fatalement de façon négative sur les droits et libertés qu'il convient d'assurer à l'ensemble des membres de la société de manière équitable. Ce qui sous-entend que le droit de l'individu dans l'exercice de ses libertés dans une large proportion constitue un fait légal imposant le devoir du respect des droits et libertés réciproques des autres.



## • **Politique de préférence et le droit à l'égalité :**

Face à l'égalité formelle proclamée par la loi, on constate en pratique une inégalité réelle dans la vie quotidienne, non seulement pour des raisons de sexe, mais aussi économiques, sociales, régionales et politique.

L'accès au droit, signifie connaître et comprendre les droits reconnus par la législation, renvoie aussi, au plein exercice de citoyenneté par tous les secteurs de la communauté, l'exercice concret de la citoyenneté, implique la participation réelle à la création des normes et aux modifications de celles qui existent.

Comment peut-on en effet se comporter en citoyen quand en fait partie des millions de chômeurs ; de sans logements, de les exclus.

## • **Le développement local durable :**

Le citoyen des zones rurales , comme signalé , a très peu bénéficié des atouts du développement en Algérie pour ne pas dire qu'il n'a rien vu venir du tout de toutes ces sommes faramineuses qui ont été dépensées dans des projets qui se sont limités à l'édification d'équipements d'embellissements, dans la plupart des cas et suivant des voies de réalisation divergentes d'une contrée à une autre.

D'après les différentes études menées sur la pauvreté en Algérie ont montré que 70% des pauvres résident en milieu rural. Globalement, la pauvreté touche deux fois plus les zones rurales que les zones urbaines.

Et par ailleurs, au plan des initiatives d'utilité publique au profit du citoyen, comme les équipements publics sanitaires, éducatifs et autres programmes d'habitats appropriés, ces réalisations les chélifiens n'en ont pas été bénéficiaires jusqu'à ce jour, continuant à subir les affres de l'épineux problème du logement. Et ce qui est surprenant, à ce propos, c'est qu'un parc d'attractions en cours de réalisation ait atteint le cout astronomique dépassant celui de mille logements alors que le reste des équipements vitaux tels que ceux de la santé, de l'éducation, de l'habitat en dur, etc., sont dans le besoin prioritaire de grands apports financiers afin de pallier aux nécessités pressantes qu'exigent les services publics au profit du citoyen

## • **Le phénomène bureaucratique:**

De même que le bureau national de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), a relevé l'extension du phénomène de la bureaucratie tentaculaire au point que le citoyen passe la plupart de son temps devant les guichets administratifs pour confectionner les lourds dossiers qui



occasionnent bien souvent des malaises et des dépressions du fait des va et vient interminables auprès des services des mairies, dairas , wilayas... ,etc.

Ceci à tel point que des observateurs considèrent que l'opération de retrait de la paperasse administrative pour la constitution de dossiers en Algérie, est devenue un sérieux problème qui nécessite le délai approximatif d'un mois pour le régler. Surtout en présence de la bureaucratie géant comme elle l'entend l'administration, le citoyen n'entendant plus aujourd'hui que ces propos des bureaucrates à son adresse et dont il cherche une interprétation : « dossier incomplet », « le responsable est absent », « revenez demain », etc.

### • **Le phénomène de la corruption :**

Le phénomène de la corruption continue de ronger les rouages de l'Etat et une grande partie de la société. Il a pris, ces derniers temps, des proportions alarmantes, Il n'y a pas aujourd'hui une institution qui échappe au phénomène de la corruption et de la dilapidation des deniers publics.

D'ailleurs le World Economic Forum (WEF) a publié le 27 septembre 2017 son rapport annuel sur la compétitivité mondiale. L'Algérie progresse d'une place, au 86ème rang, sur 137 pays. Au Maghreb, c'est le Maroc qui arrive en tête, à la 71ème place, tandis que la Tunisie est classée 95ème.

le bureau national de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), relève de nombreuses anomalies qui minent la législation algérienne en la matière et qui encouragent la persistance de passe-droits et autres combines dans l'univers, la LADDH donne quelques exemples, parmi d'autres

- Près de 74% des salariés sont recrutés grâce au piston ou bien corruption selon l'office national des statistiques.
- Les anomalies du décret présidentiel n° 10- 236 du 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, notamment son article 27 .

Dans ce contexte il est devenue un grand obstacle qui empêche le citoyen de jouir de ses droits, entre autres, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels et jusqu'à son droit au développement.

La LADDH estime que la lutte contre ce fléau nécessite plus de moyens que ceux mis à la disposition des organes et institutions destinés à cet effet.

La LADDH demande aux pouvoirs publics la révision des textes législatifs portant institution de l'organe de prévention et de lutte contre la corruption de façon à élargir ses prérogatives et renforcer son champ d'action, notamment en lui attribuant beaucoup plus de prérogatives pour contrecarrer ce phénomène.





## • **Le droit de réunion et de manifestation :**

Pour ce qui concerne le droit à la réunion et à la manifestation, le bureau observe que durant cette année diverses manifestations ont été interdites et plusieurs autres réprimées avec recours à l'emprisonnement parfois de manifestants. Citons à titre d'exemple, l'évènement :

- Les enseignants contractuels ressembles a boudouaou ont évacué par force
- L'arrestation abusive et injustifiée des membres du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC )
- Manifestation contre la Loi de finances 2016 dans plusieurs wilayas ; mais la répression policière a une nouvelle frappé pour empêcher des actions de protestations pacifique de la société civile et plusieurs militants arrêtés.
- Arrestation de plusieurs syndicalistes environs 45 cadres syndicalistes venus protesté pacifiquement devant le siège de l'APN contre le projet de loi relatif à la retraite

## • **les mouvements de contestation populaire :**

le bureau national de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH),a enregistré durant 11 mois de l'année 2016 environs 13 milles actions de contestations populaires réitérées de citoyens en divers points de l'Algérie exprimant leur ras le bol de leurs conditions de vie misérables qui ne cessent d'empirer. Principalement dans les zones rurales isolées où le citoyen lutte par tous les moyens qui lui en coutent afin d'assurer sa survie et bénéficier de son droit des implications du développement local sachant qu'il est privé des simples nécessités de subsistance digne tels que l'eau, le gaz, les communications et voies adéquates de transports, ceci sans évoquer le fait que la frange des jeunes ne dispose d'aucunes possibilité de travail, de formation, promotion et tout ce qui pourrait les aider à se faire une situation sociale, bâtir un foyer familial, etc.

Aujourd'hui, la situation sociale et économique concernant les diverses catégories de citoyens dans notre pays se caractérise par des disparités flagrantes. Ainsi, le niveau des classes moyennes, des salariés et des couches déshéritées des chômeurs qui ne cesse de déchoir cela aggravé par, entre autres, les vicissitudes du pouvoir d'achat. Alors que leur fait face une catégorie limitée de jouisseurs privilégiés vivant dans l'opulence criarde par certains aspects extrêmement gaspilleurs et immoraux attendant aux bonnes mœurs.



Alors que l'érosion du pouvoir d'achat imposé par les lobbys de ces derniers aux citoyens ne cesse de s'aggraver tandis que les salaires des couches laborieuses ne suffisent plus, depuis assez longtemps, à faire face convenablement aux besoins essentiels de larges couches de la société algérienne. Ce qui impose d'entreprendre des mesures urgentes et des initiatives appropriées à même de réduire de cet écart socioéconomique profond et liquider les différentes formes de pauvreté, de marginalisation et d'exclusion.

- **le phénomène du suicide:**

Par ailleurs, le phénomène du suicide a pris des proportions alarmantes en Algérie, particulièrement au cours de l'année 2015 /2016 durant laquelle son acte s'est dangereusement propagé d'une façon horrifiante qu'elle dépasse 1100 cas parmi les couches des jeunes. Ces derniers passant à l'acte, souvent en proie à la dépression, le sentiment d'échec et de dépréciation de soi, entre autres, qui les empêchent d'envisager lucidement des issues salutaires ou des voies de résolution de leurs accablantes détresses aggravées par leur marginalisation sociale, les refoulements bureaucratiques, le sentiment consécutif de « hogra » éprouvé, etc.

- **La criminalité et vol prend une ampleur menaçante dans une société inégalitaire :**

Sur le plan sécuritaire du citoyen, le bureau national de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), attire l'attention sur la criminalité croissante qui assiste à une hausse inquiétante des crimes meurtriers et des vols qui se sont multipliés de façon terrifiante dans les diverses régions de l'Algérie.

Selon les statistiques de la DGSN sur la criminalité et vol indique plus 216000 affaires de crime ont été enregistrées en 2015, alors durant les 10 mois de l'année 2016 ont été enregistrées plus 146 000 affaires de crime et 500 affaires liées à la cybercriminalité ont été traitées au niveau national depuis le début de l'année 2016

Ce qui laisse craindre que la notre pays qui était caractérisée sur ce plan par un cadre relativement paisible, s'est retrouvée plongée dans une spirale de violence délinquante très préoccupante. Cette dernière résultant de la hausse vertigineuse du taux de chômage au sein des couches juvéniles, sans évoquer les nombreux dépravés bénéficiaires des « abondantes séries de mesures de grâce », en maintes circonstances .



D'après les spécialistes la violence meuble le quotidien des algériens avec une moyenne de 700 crimes par jour .Alors que les données vérifiables attestent que la plupart des crimes commis dans l'Algérie sont le fait de repris de justice, ce qui a tendance à encourager certains criminels à commettre des actes délictuels en série malgré qu'ils aient été incarcérés et libérés plusieurs fois.

- **augmentation du trafic de stupéfiants:**

Par ailleurs, le bureau national de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), attire l'attention sur l'augmentation dans plusieurs régions de l'Algérie des points de ventes illicites de boissons alcooliques en des endroits qui sont devenus connus et où se répandant les fléaux de la drogue , de la prostitution, etc., selon les chiffres officiels annoncés par l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLDT), qu'il affirme durant les neuf premiers mois de l'année 2015 près 85 tonnes de résine de cannabis ont été saisies et également relevé la saisie de 820.000 comprimés de substances

Pour les arrestations opérées par les services de sécurité, le bilan porte sur plus de 27.850 personnes impliquées dans des affaires liées au trafic de drogue, soit une hausse de 53,1% comparativement aux neuf premiers mois de l'année dernière (2015).

- **Abolition de la peine de mort :**

la peine de mort figure encore au code pénal, et les juges prononcent des condamnations à mort, seulement aucune exécution n'a eu lieu depuis la fin l'année 1993 malgré La constitution algérienne de 1996 ne traite pas de la peine de mort mais précise dans son article 156 que "Le Conseil Supérieur de la Magistrature émet un avis consultatif préalable à l'exercice du droit de grâce par le Président de la République. La LADDH est conscient que le droit a la vie est sacré et la prononciation de la prononciation de la sentence et la LADDH considère que la peine mort est un traitement dégradant, injuste et incompatible avec les droits humains injuste et incompatible avec les droits humains fondamentaux .

La LADDH relève avec beaucoup de regrets que le gouvernement algérien ne fait rien pour concrétiser l'engagement pris en signant la résolution qui a adoptée le 21-12-2010 65/206 de l'Assemblée générale des Nations unies traitant de la question. Pis encore, il fait preuve de passivité par rapport aux pressions exercées par des lobbys favorables au retour aux exécutions de la peine de mort .

La LADDH demande l'arrêt immédiat de toute condamnation à mort et se mobiliser en faveur d'une abolition définitive de la peine de mort



## • Les disparus :

Les familles des disparus vivent une attente désespérée, lasse de cette situation de doute, sans toutefois pouvoir renoncer à espérer le retour de disparu. Certaines familles subissent cette situation depuis plus de dix ans. Les informations contradictoires qui leur parviennent aggravent cette douloureuse situation, La LADDH, considère que le traitement ainsi infligé aux familles constitué une véritable torture morale

## • le phénomène du suicide:

Par ailleurs, le phénomène du suicide a pris des proportions alarmantes en Algérie, particulièrement au cours de l'année 2017 durant laquelle son acte s'est dangereusement propagé d'une façon horifiante dépasse 1100 cas parmi les couches des jeunes environs 75% l'âge moins de 25 ans. Ces derniers passant à l'acte, souvent en proie à la dépression, le sentiment d'échec et de dépréciation de soi, entre autres, qui les empêchent d'envisager lucidement des issues salutaires ou des voies de résolution de leurs accablantes détresses aggravées par leur marginalisation sociale, les refoulements bureaucratiques, le sentiment

## • Le phénomène de l'immigration :

le bureau national de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) persuader que toute politique de restriction dans ce sens n'a pas de fondements humanitaires et qu'elle touche au pire les groupes de personnes qui ont le plus besoin de solutions concrètes aux écarts et disparités de développement qu'ils vivent au quotidien dans les pays du sud de la Méditerranée.

Le manque de perspectives d'avenir, l'instabilité, le chômage et la misère incitent certaines personnes à quitter leur pays au sud de la Méditerranée. Les restrictions dans la délivrance de visas les contraignent à rechercher des moyens illégaux d'entrer en Europe. Les conditions dans lesquelles ces personnes passent clandestinement d'Afrique en Europe sont effrayantes et ne pourront s'améliorer que si un certain nombre de mesures sont prises rapidement. Les Etats membres du Conseil de l'Europe doivent se rappeler que l'émigration est un droit fondamental de l'homme, et se préparer en conséquence à accepter le phénomène d'une migration stable et durable, ainsi qu'à régulariser la situation des migrants clandestins.

D'ailleurs la LADDH sentant seul dans le terrain sans moyen face à cet afflux de migrants vers l'Europe, avec un tel flux de jeunes Algériens se rendant clandestinement jusqu'aux portes de l'Europe et se faisant arrêter, l'Algérie se



place à la 10ème position des pays « émetteurs » de migrants arrêtés. A ces cas de jeunes arrêtés, s'ajoutent naturellement le nombre de personnes qui ont réussi à s'infiltrer dans les pays relevant du territoire de l'Union Européenne.

Selon les données de l'organisation onusienne en 2017, les Algériens ont représenté 6% de l'ensemble des migrants qui ont rejoint l'Europe à travers mer entre juillet et septembre derniers, ce qui place l'Algérie au cinquième rang du classement des nationalités de migrants marins derrière la Syrie (15%), le Maroc (9%), le Nigéria (7%) et l'Irak (7%)

Comme en signale d'après le rapport du Mr DJANE Mahmoud secrétaire national charge de l'immigration et relation extérieur affirme que plus 16500 personnes provenant de l'Algérie, ayant atteint les cotes sud de l'Italie et l'Espagne ainsi la Grèce

### • **L'immigration subsaharienne :**

Bien qu'elle ne cesse de prendre de l'ampleur, l'immigration subsaharienne «illégale» ce que donne a notre bureau national de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) une préoccupation principale malgré peu moyens dont dispose notre bureau ,mais avec la volonté et la conviction permet de se lancer, dans l'immédiat, dans une action de soutien actif à ces immigrés .

Cet attrait a fait qu'Algérie enregistre presque quotidiennement l'arrivée de nouveaux ressortissants étrangers en situation irrégulière environs 29 000 clandestins subsaharienne de différentes nationalités africains. Pour préparer leur passage vers la rive nord de la méditerranée, ils s'adonnent, pour certains d'entre eux, à la vente d'amulettes, , d'autres travaillent au noir comme manœuvres dans les nombreux chantiers mais malheureusement s'adonnent à toutes sortes de trafic dont notamment la prostitution, le faux et l'usage de faux et le recel de fausses monnaies.

Ceci étant dit, pour de nombreux clandestins, n'est qu'une escale qui parfois se prolonge indéfiniment faute de ressources suffisantes pour aller au-delà de leurs rêves.

Le bureau national de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) dénonce certain pseudos activistes ou bien faux défenseurs des droits de l'homme qu'ils appellent dernièrement à la présidence de la République à la fermeture des frontières algériennes devant les flux des migrants irréguliers , et exige l'interdiction d'accès au sol algérien pour tout migrant africain ainsi que l'expulsion et le refoulement de tous ceux qui sont en situation irrégulière.



ces faux défenseurs des droits de l'homme oublier que tous les migrants doivent jouir de droits qu'il faut respecter et que la règle générale stipule que ces droits devraient être garantis sans discrimination entre les nationaux et les étrangers. Et que si les Etats sont libres de prendre des mesures pour contrôler l'entrée des non-nationaux et empêcher le franchissement illégal des frontières, ces mesures ne doivent en aucun cas être incompatibles avec les droits de l'Homme. Des obligations stipulées par la Déclaration universelle des droits de l'Homme dans les articles 9 et 13 qui édictent que «Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé

### • **Persécutions des défenseurs des droits humains :**

Des poursuites pénales continuent d'être ouvertes contre les défenseurs des droits de l'homme qui expriment sur la situation de ces droits en Algérie. Ces poursuites sont facilitées par un climat dans lequel la promotion et la protection des droits de l'homme sont trop souvent considérées comme des activités subversives.

Et d'ailleurs des dizaines d'autres défenseurs droits de l'homme sont toujours soit sous contrôle judiciaire ou bien trainer dans les couloir de justice .

### • **La législation répressive des contradicteurs des autorités algériennes**

:

L'Algérie, Dieu merci jouit d'une société civile assez vivace et d'une presse indépendante honorable mais malgré cela, les autorités avec le recours aux procédures de la Justice, utilise la législation répressive pour sanctionner les opposants pacifistes. Et en se prenant tout particulièrement à ceux qui cassent le tabou de la critique des autorités. Si bien que le recul des Droits de l'Homme en Algérie est devenue une évidence claire au cours de l'année 2016, l'instance gouvernementale s'appuyant sur un arsenal de lois répressives sanctionnant par la prison les accusés de « discours propagandistes » ou « attentatoires » aux institutions étatiques, cachant machiavéliquement par là les déficiences déviationnistes des autorités locales et centrales.

### **Conclusions :**

On peut alors conclure que l'état actuel des choses, ne peut s'accommoder de la gouvernance et encore moins de la bonne gouvernance, en conséquence de ce qui précède, le bureau national de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) souligne :



- sa totale désapprobation de l'état dans lequel se trouve aujourd'hui la situation dégradante des Droits de l'Homme en Algérie.
- son entière solidarité avec l'activité militante des différentes catégories travailleuses et le soutien de leurs justes revendications légitimes
- Sa condamnation ferme de la violence qui est devenue courante dans le milieu social et sa solidarité agissante avec les victimes.
- Son rejet total et indigné des pratiques scandaleuses de la corruption et de tous les agents vecteurs de proliférations de maux sociaux et fléaux attentant aux bonnes mœurs et menaçant de dépravation les jeunes générations montantes de notre pays en peine de reconstruction et en quête de projets promotionnels multidimensionnels aux fins d'une mise à niveau plus ou moins équitable , au diapason de l'évolution des autres wilayas et contrées de l'Algérie souveraine.

**P/ Bureau National**

Président

HOUARI Kaddour

